



## LES OPTIONS FACULTATIVES

Les options facultatives peuvent être choisies dès la seconde, **mais, à la différence des enseignements d'exploration, elles devront être poursuivies en première et en terminale.** Ces options viennent compléter les enseignements obligatoires. Seuls les élèves ayant choisi de suivre une section européenne sont autorisés à suivre une deuxième option facultative.

### Section européenne anglais Sciences Physiques

Cette option a pour but de faire découvrir les sciences telles qu'elles sont enseignées dans les pays anglo-saxons. L'enseignement de la physique-chimie se déroule exclusivement en anglais.

Les cours sont basés sur l'interactivité, avec des échanges à distance via web conférence avec des pays étrangers, l'utilisation du tableau et tablettes numériques.

Un avantage non négligeable pour les élèves qui se destinent à une carrière scientifique lorsqu'on sait que la maîtrise de l'anglais permet souvent de départager les meilleurs.

Cette option s'adresse aussi à tous les élèves curieux de voir comment se déroule l'enseignement des sciences de l'autre côté de la manche.

Et elle s'adresse en première et terminale à ceux qui sont **inscrits en série S et STI2D.**

**L'élève qui l'aurait suivi en seconde et qui poursuit en première dans une autre série de baccalauréat aura la possibilité de suivre la DNL Histoire-Géographie**

### Section européenne anglais Histoire-Géographie

Cette option consiste à suivre un enseignement en anglais et non à étudier l'anglais comme discipline scolaire. Les élèves suivent **deux heures hebdomadaires d'histoire-géographie enseignée en anglais.** Les objectifs de la section sont d'ouvrir les élèves à une dimension européenne en abordant les événements historiques du programme avec une perspective britannique ou américaine (pour les élèves de Terminale). Des échanges scolaires et des voyages en Grande-Bretagne sont organisés pour renforcer l'ouverture européenne. Au baccalauréat, une épreuve orale spécifique sur le programme étudié en Terminale donne lieu à une mention "section européenne" et permet d'obtenir des points supplémentaires pour le baccalauréat général.



## LES OPTIONS FACULTATIVES

Les options facultatives peuvent être choisies dès la seconde, **mais, à la différence des enseignements d'exploration, elles devront être poursuivies en première et en terminale.** Ces options viennent compléter les enseignements obligatoires. Tout en permettant une ouverture culturelle, **elles sont évaluées en bonus au baccalauréat** et, grâce à un coefficient de 2 ou de 3 pour le latin et le grec, elles favorisent souvent l'obtention d'une mention à l'examen.

### Arts : Arts plastiques

Enseignés à raison de **2h/semaine**, cette option vise la connaissance des œuvres, la construction d'une attitude artistique personnelle et l'exercice d'une réflexion critique à travers ses deux composantes : pratique artistique et approche culturelle.

Chaque élève peut librement définir les formes et formats des travaux qu'il réalisera. Le rapport aux œuvres s'établit en fonction de ces productions et de quelques œuvres imposées par le programme.

Les connaissances et compétences ainsi acquises facilitent la formation sur les Arts Plastiques dans le cycle terminal en enseignement de spécialité et, ou, en enseignement facultatif. Grâce aux points positifs comptés doubles, elles permettent d'obtenir plus aisément un BAC général ou technologique.

### Langues et cultures de l'antiquité : spécialité Latin ou grec

La pratique du latin et/ou du grec a pour principal objectif la connaissance de la culture antique. En approfondissant les savoirs acquis au collège, l'option permet, par la pratique des textes anciens, de découvrir les principaux aspects de la littérature, de la vie quotidienne, des arts, de la mythologie et de l'histoire des grecs et des romains.

En étudiant les prolongements des œuvres classiques à l'époque moderne, cette option permet également aux élèves de comprendre l'influence que les civilisations grecques et romaines ont exercée dans la formation de la culture européenne.

Le latin et le grec peuvent être présentés au baccalauréat en option facultative dans toutes **les séries générales** (épreuve orale – points bonus coef. 3), ainsi qu'en enseignement de spécialité dans la série littéraire (épreuve écrite – coef. 4).

Enseignée à raison de **2h30/semaine**, elle se décompose en deux heures communes, et en une heure/quinzaine réservée aux hellénistes et une heure/quinzaine réservée aux latinistes.

### Education Physique et Sportive

En plus de l'EPS obligatoire en cours de formation (coefficient 2), le lycée offre la possibilité de choisir une option EPS pour le baccalauréat. Cette option permet aux élèves volontaires de pratiquer 2h supplémentaires (3h en terminale) d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) en plus des 2 h obligatoires.

Au lycée, l'option EPS s'adresse à un public diversifié. Certains sportifs en dehors du lycée y recherchent une spécialisation, d'autres un volume hebdomadaire de pratique physique plus important pour enrichir leurs compétences et développer leurs ressources.

L'option EPS est orientée vers une approche spécialisée fondée sur la pratique de deux APSA. Il doit permettre aux élèves d'approfondir le processus de préparation et de réalisation d'une performance à une échéance donnée dans une activité spécifique. Pour présenter l'option EPS au baccalauréat, il faut en avoir suivi l'enseignement pendant 3 ans (Seconde, Première et Terminale).

Comme toutes les options facultatives l'option EPS permet de conserver les points au-dessus de la moyenne pour l'examen du baccalauréat.